

## 1. Compte rendu du conseil d'école du Mardi 08/11/2016 18h00h-20h00

### **En présence de :**

**Enseignants :** Mmes Preney (CPA), Jacques (CPB), M. Touret-Alby (CE1A), Mmes Gautry (CE1B), Dantan (CE2A), Bulacz (CE2B), Garbo (CM1A), De Rybel (CM1B), Gaborit (CM2A), Georges (CM2B), MM. Pernelle (Direction et CM1B), Guillard (RASED)

**Représentants des parents d'élèves :** (élus UNAAPE) Mmes Blasiak, Corradini-Claudon, Hofmann, Sauvat. MM. Relouzat, Leon, Viard

**Mairie :** M. Demarez

**Inspection :** Mme Boucher (excusée)

**DDEN :** Pas de DDEN affectée à l'école

### **1) Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'école**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **2) Résultat des élections**

504 inscrits, 159 votants, 5 votes nuls, 154 suffrages exprimés, soit un taux de participation de 32,55 %.

Il apparaît qu'un grand nombre de parents ont procédé au vote par correspondance Il faudra encore utiliser ce mode de vote l'année prochaine.

Note : Le schéma seul ne suffit pas. Il faudra aussi préciser par écrit ce qu'il faut noter sur les enveloppes.

### **3) Approbation du règlement intérieur de l'école**

Le règlement est inchangé. Une charte de la laïcité sera à signer pour les parents et les enfants. La laïcité s'impose au personnel enseignant et aux enfants. Elle est également conseillée aux personnes qui rentrent dans l'école.

**Rappel sur 5 articles du règlement d'école :**

#### **⇒ a) Horaires et lieu d'entrée et de sortie des élèves**

Horaires de l'école:

Lundi, Jeudi, Vendredi 8h30-12h00 et 14h00 -15h30

Mardi 8h30-12h00 et 14h00 -16h00

Mercredi : 8h30- 12h00.

Les élèves sont accueillis dès 8h20 et 13h50. Les entrées et les sorties se font par la porte située 9 rue de Poissy. Aucune entrée ou sortie ne sera autorisée par la porte située rue de St Germain (sauf pour les enfants allant en sport au gymnase et sur demande écrite).

Aucune sortie pendant les heures de classe n'est autorisée, sauf pour motif valable et sur demande écrite et signée des parents qui doivent venir eux-mêmes chercher l'enfant.

#### **⇒ b) Absences ou retards**

*Beaucoup moins d'enfants en retard en ce début d'année. Il semblerait que les efforts portés par l'équipe enseignante explicitant les effets néfastes du retard portent leurs fruits*

En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir l'école dans le courant de la 1ère demi-journée de l'absence au 01 39 11 43 42 (répondeur) puis d'écrire un mot sur le cahier de liaison. Les absences doivent être justifiées. Les absences répétées et injustifiées sont signalées aux autorités compétentes à partir de 4 demi-journées dans le mois. Toute absence prévisible supérieure à 2 jours est soumise à demande d'autorisation d'absence écrite, datée et signée adressée à Mme l'inspectrice de l'Éducation Nationale.

*En cas de retard, pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'accompagner l'élève jusqu'à la porte de la classe. L'enseignant n'est responsable de la sécurité de l'enfant qu'à partir du moment où il lui est confié. Les retards doivent rester exceptionnels.*

Toutes les activités inscrites au programme sont obligatoires : Éducation physique, Éducation musicale. L'élève ne pourra être dispensé d'EPS que sur présentation d'un certificat médical et devra alors être présent à l'école.

⇒ c) Cour de récréation

Un protocole de surveillance est établi en Conseil des Maîtres. Les élèves en récréation sont placés sous la responsabilité des enseignants de service. **Les membres de l'équipe pédagogique sont les seuls habilités à gérer les problèmes rencontrés par les élèves et à établir des sanctions le cas échéant.** Les élèves doivent se conformer aux indications données par les enseignants de service (et par tout adulte de l'école), et respecter les limites indiquées.

d) Les relations entre les familles et l'école

L'accès des locaux scolaires, pendant et hors temps scolaire, sans autorisation, est **interdit**. Toute intrusion sera signalée et engagera la responsabilité des contrevenants ou de leurs parents. Sauf cas de force majeure, les parents sont priés de **prendre rendez-vous** avec les enseignants par le biais du **cahier de liaison**.

e) Activités périscolaires:

L'organisation et la gestion des activités périscolaires municipales (restauration, soutien au travail personnel, garderie) sont placées sous la **responsabilité d'une coordinatrice périscolaire** (Pascale Fialaire), qu'il convient de rencontrer pour toute question.

Les familles vont recevoir un nouveau règlement sur les activités périscolaires. Celui-ci a été voté au conseil municipal et va être distribué en version papier ainsi que le livret de correspondance d'ici fin de semaine.

- *Le compte-rendu du conseil d'école est disponible sur le site de l'école [www.ec-curie-acheres.ac-versailles.fr](http://www.ec-curie-acheres.ac-versailles.fr)*
- *L'établissement est toujours soumis au plan Vigipirate, ce qui justifie toutes les limitations d'accès.*

**Mise en place d'un règlement commun à toutes les classes de l'école pour une meilleure compréhension des attentes et du rôle de l'institution.**

Les enseignants ont mis en place des billets à souche pour avoir une trace des incivilités et de leurs auteurs.

Mise en place de la **charte de la laïcité**. Tous les élèves de l'école l'ont lu. Cette charte a été explicitée en classe. **Les parents ont été invités à la signer.**

#### 4) Bilan de rentrée

**Effectif des classes : 254**

Organisation pédagogique: 2 classes par niveau

CP a	26	CE1 a	25	CE2 a	26	CM1 a	25	CM2	24	
CP b	26	CE1 b	26	CE2 b	27	CM1 b	25	CM2	24	
	<b>52</b>		<b>51</b>		<b>53</b>		<b>50</b>		<b>48</b>	<b>254</b>

Bon climat d'école. Rentrée calme et organisation habituelle malgré les consignes de sécurité. Les parents des élèves de CP et CE1 ont été autorisés à accompagner leurs enfants dans leurs classes.

A la rentrée ont également eu lieu les élections des délégués de classe (2 délégués par classe : 1 fille et 1 garçon et 2 suppléants). Il y aura 3 conseils d'enfants délégués dans l'année, qui auront lieu sur la période de la pause déjeuner.

Il y a toujours dans les classes des débats citoyens sur un thème donné. Les délégués se réunissent en conseils. Les conseils débouchent sur des comptes-rendus lus dans toutes les classes. L'année dernière, le projet « nature et jardin » fut transmis en mairie. Le « Projet : les jardins carrés d'Irène » entièrement réalisé par les élèves, sera mis en place cette année. Une aide des DDEN sera accordée. Le projet leur a été adressé en début d'année. Il a été demandé un composteur pour les déchets (fruits) de la cantine, 2 récupérateurs d'eau de 1000L, des mangeoires et nichoirs pour les oiseaux.

#### Intervenants extérieurs et partenariats (RASED)

Qu'est-ce qu'un RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ?

Le RASED est un dispositif mis en place par l'Education Nationale dans les écoles maternelles et élémentaires sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Education Nationale.

### Quels sont les professionnels du RASED ?

Au sein du RASED travaillent différents professionnels : l'un ou l'autre de ces professionnels intervient en fonction de l'analyse des demandes.

Cette année le **RASED sur Achères** est constitué pour Irène de :

- Madame Parlouer Françoise psychologue,
- Monsieur François Nerrière chargé des aides spécialisées à dominante rééducative
- Monsieur Patrick Guillard chargé des aides spécialisées à dominante pédagogique.

### A quoi sert un RASED ?

Le RASED a pour mission l'aide aux élèves en difficulté et l'intervention préventive aux cycles 1,2 et 3. Ce dispositif d'aides peut intervenir en complément des mesures prises par le maître de la classe et l'équipe pédagogique.

### Comment intervient le RASED ?

Le réseau d'aides intervient, après concertation, à la demande des enseignants principalement. Ces aides ont lieu pendant le temps scolaire, elles sont gratuites. L'accord de la famille est important, son implication permet très souvent de faire avancer la situation.

### Comment contacter le RASED ?

Si votre enfant présente des difficultés scolaires, comportementales ou autres à l'école, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'enseignant de sa classe ou le directeur de l'école pour en parler. Avec eux ou par leur intermédiaire vous pourrez être mis en contact avec l'un des professionnels du RASED. Cependant les parents et les élèves ont aussi la possibilité de contacter directement la psychologue scolaire .

François Nerrière (aide à dominante rééducative): 01 39 11 35 38

Françoise Parlouer (psychologue scolaire): 01 39 22 04 62

Patrick Guillard (aide à dominante pédagogique: 01 39 11 01 53

Mr Guillard rappelle que le RASED a une mission de prévention. Il n'intervient jamais sans l'accord des parents. Il est sollicité soit par les parents, soit par les enseignants. La psychologue aide les enfants pour l'orientation et à dénouer des situations parfois complexes. Le rééducateur François Nerrière va plus travailler sur le comportement avec l'enfant quand celui-ci gêne les apprentissages. M. Patrick Guillard apporte des aides en lecture auprès des enfants qui éprouvent des difficultés dans le démarrage ou l'apprentissage de la lecture. L'aide du RASED se déroule toujours pendant le temps scolaire. En primaire, il y a peu d'intervenants en cycle 3.

Du fait des départs en retraite prévus l'année prochaine sur la circonscription, le conseil d'école fait part de son inquiétude sur le maintien des effectifs de RASED, si aucun remplacement n'est prévu.

### Enseignements des langues étrangères

A partir de cette rentrée, l'enseignement de l'Allemand est introduit en CM2 : un professeur d'Allemand du collège Jean Lurçat interviendra dans les 4 classes de CM2 du groupe scolaire Joliot-Curie.

L'enseignement de langues étrangères représentera 1h00 toutes les semaines. Tous les CM2 sont initiés à l'allemand pendant 30 mn et 60 mn pour l'anglais afin de promouvoir cette langue au collège. L'apprentissage des 2 langues permet de faire des comparaisons entre les 2 langues pour voir les points communs.

Alors que la tendance générale est de renforcer l'enseignement de l'Anglais, du fait de l'importance de sa maîtrise dans le monde professionnel actuel, certains représentants de parents d'élèves expriment leur inquiétude sur le fait que l'introduction de l'Allemand se fasse au détriment de l'Anglais. Ils craignent que le niveau d'Anglais en sortie de CM2 soit donc impacté dans le mauvais sens.

L'anglais est appris dès le CP : Il s'agit d'initiation à l'oral. Ces initiations permettent d'aller plus vite au collège. Certains instituteurs peuvent décroquer. L'apprentissage des langues peut aussi se faire sur le reste du temps scolaire en donnant des consignes en anglais par exemple.

**Les réunions de parents** (dialogue avec les familles et cahier de liaison) : La réunion de début d'année intervient une à deux semaines, voire un mois après la rentrée. Elle est un rendez-vous **capital** et il est indispensable que **tous les parents** y assistent. C'est pourquoi nous avertissons les familles de la date retenue dès les premiers jours de classe. Cependant chaque année, de nombreuses places restent vides. Il est souhaité que tous les parents interviennent, car ces réunions permettent aux parents de comprendre le fonctionnement la classe.

## 5) Sécurité de l'établissement

Il a été demandé la présence d'un ASVP ou d'un policier municipal entre 8h15 et 8h35 devant l'école afin de sécuriser le passage piéton. Depuis le retour des vacances de la Toussaint, il y a 2 agents de sécurité (4 sur la ville) dont la mission est de faire respecter la sécurité et ils peuvent donner des amendes si besoin. Etant donné les consignes Vigipirate : on ne peut pas enlever les barrières devant les écoles pour empêcher les voitures de se garer. Mr Demarez précise qu'il y a des places libres sur le parking du marché. Les représentants de parents d'élèves rappellent que le stationnement devant l'école reste difficile. La solution proposée par M. Demarez n'est pas compatible avec la situation de parents devant déposer leurs enfants dans 2 écoles, en particulier à Volat. Ensuite, le mercredi, jour de marché, il n'y a aucune solution de stationnement.

Il y a un gros problème de sécurité au niveau de la porte de l'école. Celle-ci est souvent en dysfonctionnement (4 appels au serrurier depuis le début de l'année) : il est urgent de changer la porte d'entrée de l'école car elle ne supporte pas l'usage intensif qui en est fait. Les éléments sont fragilisés. Il est donc demandé auprès de la mairie une nouvelle porte capable de sécuriser l'entrée et supporter l'utilisation intensive de l'école.

## 4) Retour PPMS : PPMS intrusion

Ce PPMS semble difficile à adopter et à mettre en place. Les enseignants ne savent pas comment en parler et comment alerter les enfants et les parents. Le PPMS a duré 7mn, il fallait se cacher sous les tables. Il y a eu un problème lié au choix d'un signal auditif reconnaissable par tous : soit un sifflet ou une sonnette. Le sifflet a été retenu mais s'est avéré inefficace. Les enfants se sont cachés et il y a eu un silence relatif. Les enseignants devaient appeler les conseillères.

	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
<b>Audition du signal d'alerte</b> (reconnaissance du signal, niveau sonore suffisant)	Le signal a été entendu par l'ensemble des personnels présents. Il est signalé l'absence d'un signal non équivoque	Adopter un signal sonore reconnaissable et différent de tous les autres.
<b>Fonctionnement des installations techniques</b> (alarme, éclairage de sécurité, portes coupe-feu, désenfumage, arrêt du gaz)	RAS	
<b>Evacuation – Rester à l'abri</b>  (immédiate, signalétique, connaissance des itinéraires, registres d'appel emportés, bousculades, prise en charge des élèves présentant un handicap ou des difficultés particulières, non utilisation des ascenseurs, portes et fenêtres refermées (serrures déverrouillées), affaires laissées sur place)	La consigne était de « se cacher ».  La consigne a été observée et les élèves ont observé un silence relatif.	
<b>Communication</b>	Les enseignants qui disposaient d'un téléphone portable ont appelé les deux numéros le plus souvent sans succès.	Il serait souhaitable que les enseignants soient pourvus d'un téléphone de service.
<b>Fin d'alerte</b> (reconnaissance du signal de fin d'alerte, réintégration des classes dans le calme)	Le signal a été entendu par l'ensemble des personnels présents. Les élèves ont évacué le bâtiment pour se rendre en récréation.	

Observations complémentaires : l'exercice a été suivi selon les procédures qui avaient été prises lors du conseil des maîtres du 13 octobre dernier. Certains élèves ont dû être rassurés. La gestion du stress des élèves est donc à prendre en compte et il ne faudra pas la négliger lors des prochains exercices.

## 7) Travaux et investissement

- Remerciements à la municipalité pour les travaux de l'été (couverture du sol du second étage)
- 1 TNI (Tableau Numérique Interactif) a été reçu (soit 8 classes sur 10 d'équipées). Les TNI facilitent l'apprentissage et sont des outils ludiques.

#### **Demande de travaux :**

- Le préau a été repeint (il y a 2 ans) mais aurait besoin d'être de nouveau repeint : la peinture commence à s'écailler (probablement dû à un mauvais support).
- Porte d'entrée : Remplacer la porte par une porte de sécurité avec fermeture magnétique. La gâche électrique actuelle n'est pas faite pour un usage intensif. Il serait nécessaire d'investir dans une porte sécurisée, sans vitrage (le serrurier est venu 4 fois depuis le début de l'année).
- Du goudron a été posé la veille du retour des vacances : il serait souhaitable d'éviter de faire ce genre de travaux « juste » avant le retour des élèves.

### **8) Accueil des enfants présentant un handicap, AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire), PAI (Projet d'Accueil individualisé) et PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)**

8 PPS (Projets de Scolarité) sont en cours. Les AVS présents dans les classes (1 CP, 3 CE1, 3 CM1, 1 CM2) ont une mission d'aide à la scolarité des élèves en situation de Handicap. Le nombre de PPS évolue chaque année. De plus en plus d'élèves sont pris en charge.

Tous les ans les enseignants évaluent lors des ESS (=équipes de suivi à la scolarité) les aptitudes et les capacités des élèves présentant un trouble d'ordre médical. L'AVS a pour rôle d'aider l'élève dans le but de le rendre autonome. Elles ont une notification du nombre d'heures à effectuer (jusqu'à 20h/ semaine, certaines AVS prennent en charge 2 enfants).

Le PAI permet de favoriser l'accueil et l'intégration des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période pendant le temps scolaire (asthme, allergies, maladies endocriniennes...), par la mise en place d'un projet d'accueil individualisé. Les parents doivent renouveler le PAI tous les ans et contacter le CMS tél : 01 39 11 16 40 afin de valider la procédure. Ce PAI est à remettre au directeur de l'école et en mairie pour les activités périscolaires et la restauration. Le PAI peut évoluer, il faut les distribuer dès le début de l'année et idéalement le faire en fin d'année précédente pour préparer la rentrée

Le PAP est un document administratif permettant de faire un projet d'accompagnement vis à vis d'un élève en difficulté et qui présente un trouble particulier. Le Plan d'Accompagnement Personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux **élèves du premier comme du second degré** qui connaissent des **difficultés scolaires durables** ayant pour origine **un ou plusieurs troubles des apprentissages** et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Les familles peuvent également **saisir la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** lorsque ces aménagements et adaptations pédagogiques ne suffisent pas à répondre aux besoins des élèves (orientation).

### **5) Les projets de l'école**

- **Projet chorale "Nous irons chanter à l'opéra"** : 5 classes se proposent de faire un spectacle écrit par par les CM2, CM1 et la classe de Mme Dantan, projet écrit par Joubert (maîtrise de radio France). Il s'agit d'un opéra pour enfants, adapté au niveau des chants. Ce spectacle devrait être joué les 22 et 23 mai 2017 au Sax. Il y a 9 chants à apprendre qui permettent de travailler les textes, jeux scéniques avec expression orale, corporelle. Il y aura une visite de l'opéra de Paris pour CM2. Ce projet permet donc d'appréhender plusieurs domaines d'apprentissage.

#### **- Classes découvertes :**

A Irène, il y a cette année 3 projets en cours de validation à l'inspection : un pour les 2 classes de CM1 pour la Loire sur l'histoire, et un pour les CE2 (Mme Dantan) sur le thème de la préhistoire.

Comment sont attribués les crédits ? : le Conseil municipal vote un nombre de séjours par année, les projets sont votés par la caisse des écoles + des gens de la mairie.

Nous attendons un éclaircissement sur les règles d'attribution suivantes de la part de la mairie:

- une limite « à confirmer » de participation par enfant, budget de 5000 €/école, 40 €/enfant et par jour
- La suppression du quotient familial

Si ces règles s'appliquent, il n'y aura probablement qu'une classe qui partira, avec une priorité pour la classe de CE2. La coopérative participera à hauteur de 40%.

#### **- Fêtes d'école :**

Suite au plan vigipirate renforcé, les organisateurs de la fête sont responsables. En aucun cas le directeur ou un enseignant ne peut se charger de la sécurité d'un groupe scolaire. Si les parents désirent organiser une kermesse, une fête de Noël, les instituteurs pourront les aider à les mettre en œuvre mais l'organisateur sera le parent ou l'association de parents.

L'AAPE se renseigne pour les assurances et les demandes à faire en mairie pour les locaux pour pouvoir faire les fêtes cette année également.

- Un marché de Noël devrait avoir lieu le 10 décembre à l'école,
- les parents d'élèves seraient heureux de participer à l'organisation d'une kermesse au mois de juin
- Une vente d'objets réalisés par les enfants (marché de Noël, marché d'Achères...) est envisagée au profit de la coopérative.

- **Brigade de récupération des stylos/gourdes via Terracycle :**

Par soucis d'hygiène, l'école récoltera uniquement les stylos/ feutres usagés dans un récupérateur demandé à la mairie. Cette récupération permettra après envoi à Terracycle de convertir ces déchets en argent pour la coopérative scolaire.

- **Projet site école et blog CM2:**

Le site de l'école est peu utilisé par les enfants car peu fonctionnel.

Les CM2 ont créé un blog via l'académie : seuls les parents d'élèves ont l'adresse et le code d'accès. Ils y postent des photos, des articles, le but est que ce soit les élèves qui mettent leur propre production, tout est modéré : les commentaires sont toujours les bienvenus. Ceci permet aux parents de voir ce qu'il se passe dans l'école, les enfants apprennent à utiliser un logiciel de traitement de texte.

- **Lire et faire lire :**

« Mamie lecture » : 1 fois par semaine lecture en petit groupe sur une ½ heure par des adultes. L'enfant participe aux lectures, elles posent des questions : les enfants sont friands de ces moments où des générations différentes se rencontrent pour partager autour de la lecture.

**Il ne reste que 6 intervenants. S'il y a des volontaires, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître.**

- **Projet Musique :**

Travail avec un professeur de musique sur les percussions en attente de validation du budget par la mairie

- **Projet Bibliothèque (Les incorruptibles, visite d'expositions et prêt de livres) :**

Choix de livres par l'association les incorruptibles, les enfants vont les lire et élire le meilleur

- **Dispositif École et cinéma pour les classes de CM2 et de CM1 :**

Programmation des films 2016/2017 : thématique « il n'était pas une fois ».

Au 1<sup>er</sup> trimestre : « Princess Bride » Réalisation de Rob Reiner USA, 1987, Couleurs, 1h38, VOSTFR.

Au 2<sup>e</sup> trimestre : « Les demoiselles de Rochefort » Réalisation de Jacques Demy France, couleurs, 1966, 2h

Au 3<sup>e</sup> trimestre : « Le monde vivant » Réalisation d'Eugène Green France, couleurs, 2003, 1h15

**10) La coopérative de l'école financement CRF :**

La coopérative est sous la responsabilité de l'OCCE. Comme toute association, nous devons rendre des comptes (Président : Mme Gaborit, Secrétaire : Mme Dantan et Mandataire : M Touret Alby), un compte rendu est visible par tous les parents.

Financement (facultatif) : Dons des parents (en moyenne 13 euros par enfant, ce qui est similaire aux années précédentes) + Photo école + Kermesse/fêtes d'école. Elle finance essentiellement les projets de découvertes culturelles (sorties, musique, cinéma ...)

Le montant par classe est équitable (par élève et par classe) et sert à financer les sorties, des spectacles).

Le financement par la caisse des écoles (à priori identique aux années précédentes).

Le Représentant UNAAPE,



Le Directeur de l'école, M. Pernelle

